

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023								
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		2 dont DGS : x H ou x F		DGAS : 1 F 1 H	DGST : x H ou x F	Expert ht niveau- directeur de projet : x H ou x F		
(B) N° de département :		(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023			
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	
83	EPCI	DGS	0	0	DGS	0	0	
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume		DGAS	1	1	DGAS	0	0	
		DGST	0	0	DGST	0	0	
		Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0	Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0	
		Total par sexe	1	1	Total par sexe en 2023	0	0	
<p>Ne remplir que les cases colorées</p> <p>*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées</p>		(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)						
		Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME				
		DGS	0	0				
		DGAS	1	0				
		DGST	0	0				
		Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0				
		Total par sexe années antérieures	1	0				
		(H = F + G) Total primo par sexe	1	0				
		(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023						
		(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)						
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0					
	Nombre d'unités manquantes		Néant	Néant				
	Contribution due							
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0					
	Nombre d'unités manquantes		Néant	Néant				
	Contribution due							

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.